

Le 6 novembre 2013

PAR SDÉ ET COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Annie Gariépy
Avocate

8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859
Télec. : (450) 515-6606
C. élec. : meagariepy@videotron.ca

**OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2014-2015
Modification du calendrier
Dossier : R-3854-2013**

Chère consœur,

Le RNCREQ vient de prendre connaissance de la décision procédurale de la Régie D-2013-178 laquelle modifie le calendrier d'audience en autorisant le dépôt de la preuve de trois intervenants au 11 novembre, invoquant le calendrier automnal chargé.

Le RNCREQ soumet qu'il est également contraint au même calendrier d'audience et demande respectueusement à la Régie de lui permettre de déposer sa preuve le 11 novembre, dans un soucis d'équité procédural.

Le cas échéant, le RNCREQ avise dès à présent la Régie qu'il ne sera pas en mesure de déposer sa preuve dans les délais requis.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Annie Gariépy

c.c. Me Eric Fraser (HQD)
Philippe Bourke (RNCREQ)